RAPPORT ANNUEL

APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE

2022

VILLE DE BROMONT

Table des matières

Préambule 3
Objet 3
Adjudication des contrats 3
Liste des contrats octroyés par la Ville : 4
Plaintes et sanctions : 4
Modifications apportées au règlement au cours de l'année 2022 : 4

Préambule

Sanctionnée le 16 juin 2017, la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs (la Loi) permet, depuis le 1er janvier 2018, à une municipalité de prévoir les règles régissant la passation de ses contrats dont le montant de la dépense est de 25 000 $ et plus, mais inférieure au seuil obligeant l'appel d'offres public. L'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes exige que des règles à cet effet soient prévues au règlement de gestion contractuelle de la municipalité.

Pour accompagner ce nouveau pouvoir, la Loi est aussi venue obliger les municipalités à produire un rapport annuel portant sur l'application de leur règlement de gestion contractuelle. L'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes prévoit que ce rapport soit déposé lors d'une séance du conseil, au moins une fois l'an.

Objet

Ce rapport a pour principal objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la Ville en renseignant les citoyens sur l'application des mesures prévues à son règlement sur la gestion contractuelle (RGC).

Adjudication des contrats

Type de contrat	Nombre
Public	35
Invitation	34
Gré à gré + 24 999.99 $	46
Regroupement	Nous avons mandaté l'UMQ et le CAG pour plusieurs mandats. Certains mandats de l'UMQ sont pour plusieurs années, dont 2022. Un tableau synthèse des mandats de l'UMQ est mis à jour par le service du Greffe. • Regroupement d'assurances OBNL de l'UMQ • Diverses couvertures d'assurances • Sel déglaçage des chaussées (chlorure de sodium) • Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière

	• Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière • Serv.prof.consultant en assurances collectives • Serv.prof.afin d'obtenir serv.financiers et serv.prévention et de gestion pour les mutuelles de prévention en SST de l'UMQ • Mandat à UMQ - Achat produits chimiques traitement des eaux années • Achat de carburants en vrac • Matériels informatiques

Liste des contrats octroyés par la Ville :

Le SEaO est à jour et la liste des contrats de plus de 25 000.00 $ ou totalisant plus de 25 000.00 $ est jointe au présent rapport.

Plaintes et sanctions :

Aucune plainte n’a été retenue en lien avec le règlement sur la gestion contractuelle.

Modifications apportées au règlement au cours de l’année 2022 :

Aucune modification n’a été apportée au règlement au cours de l’année 2022.